

Le 21 mars 1959. — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des opérations de vote du 8 mars ont été élus conseillers municipaux :

» MM. Deneux Marcel, qui a obtenu 725 voix ; Gérost André, qui a obtenu 722 voix ; Baulieu Georges, qui a obtenu 710 voix ; Judith Joseph, qui a obtenu 705 voix ; Chariéras Jean, qui a obtenu 703 voix ; Teisseire Jacques, qui a obtenu 701 voix ; Gilles André, qui a obtenu 690 voix ; Violette André, qui a obtenu 689 voix ; Legrand Maurice, qui a obtenu 683 voix ; Cumant Jacques, qui a obtenu 668 voix ; Truffaut Jacques, qui a obtenu 663 voix ; Parant Alexandre, qui a obtenu 661 voix ; Robert Jean-Jacques, qui a obtenu 654 voix ; Boursier André, qui a obtenu 640 voix ; Loizillon Christian, qui a obtenu 637 voix ; Nice Raymond, qui a obtenu 621 voix ; Rabier Jean, qui a obtenu 568 voix.

» Election du maire : M. Judith a été élu maire au 1^{er} tour de scrutin par 16 voix contre 1 à M. Deneux.

» Election de l'adjoint : M. Deneux a été élu adjoint au 1^{er} tour de scrutin par 16 voix et 1 bulletin nul.

Le 31 mars 1959. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 23 963 028 francs. »

Le 14 mai 1959. — Aménagement de la Porte de Paris.

« Le conseil municipal étudie l'aménagement de la Porte de Paris afin de faciliter le passage des piétons dans cette importante voie qu'est la rue du Général-Leclerc. Il souhaite que l'administration des Ponts et Chaussées opère cet aménagement à ses frais sur une route départementale de son ressort. »

Démission du lieutenant Cumant, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Mennecy, et nomination du nouveau commandant.

« Le conseil municipal, ayant enregistré avec beaucoup de regret la démission du lieutenant Cumant de son poste de commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Mennecy le 15 avril 1959, pour raison de santé, le remercie de sa dévouée collaboration, prend note de la nomination comme chef de corps le 16 avril 1959 de l'adjudant stagiaire Dhont René et lui souhaite une cordiale bienvenue. »

MENNECY

Le 26 septembre 1959. — Constitution d'un syndicat intercommunal pour la construction d'immeubles H.L.M.

« Le maire entretient l'assemblée d'un projet de constitution d'un syndicat intercommunal pour la construction d'immeubles H.L.M. à 3 ou 4 niveaux sous l'égide de M. le député Boscher et avec l'autorisation du ministre M. Sudreau.

» Les besoins communaux pouvant se chiffrer à cent logements, le conseil est intéressé par ce projet qu'il étudiera de façon approfondie lorsque tous les renseignements seront fournis. »

Le 22 octobre 1959. — Acquisition de terrains pour la construction d'H.L.M.

« Le conseil municipal envisage l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Darblay, d'une superficie de 1 ha 71 a 88 ca, situé entre la rue des Chatries et le chemin vicinal n° 5, au lieu dit « Les Hautes Chatries », et charge son maire d'engager des pourparlers avec le propriétaire pour la cession de cette parcelle à la commune en vue d'y construire 3 immeubles H.L.M.

» Le conseil municipal décide, en outre, que cette construction sera confiée à la société « Le Foyer du Travailleur » de Ris-Orangis. »

(Le 20 février 1960, le conseil municipal décide l'acquisition du terrain au prix proposé par M. Darblay de 950 francs le m².)

Le 12 décembre 1959. — Achat d'une moto-pompe.

« Le conseil municipal décide l'acquisition d'une moto-pompe Guinard pour la compagnie des sapeurs-pompiers ; son coût est de 650 000 francs. Le financement en sera assuré par moitié sur le budget primitif de 1960 et sur celui de 1961. »

Le 30 janvier 1960. — Autorisation de construction d'une caserne de gendarmerie.

« Le maire donne lecture d'une lettre des services de gendarmerie de Seine-et-Oise autorisant la construction à Mennecy d'une caserne de gendarmerie comportant 8 logements. Le conseil municipal décide la construction de cette caserne sur un terrain de 3 052 m² dont 2 579 m² appartiennent à M. Loury et 473 m² appartiennent à M. Darblay, en bordure du chemin vicinal n° 5. Le prix convenu est de 800 francs le m² pour la superficie Loury et 1 000 francs le m² pour la surface Darblay en bordure de voie. La dépense de construction de la caserne sera financée par l'em-

MENNECY

prunt ; les services de gendarmerie régleront la location qui sera fixée au taux de 6 % des capitaux investis. »

Le 30 avril 1960. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 271 290 nouveaux francs 32 centimes. »

Le 13 mai 1960. — Démission d'un conseiller municipal.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Teisseire donne sa démission de conseiller municipal, ses affaires l'obligeant à quitter Mennechy. Il rend hommage au caractère, à la compétence et au dévouement de son collègue dont le départ est unanimement regretté. »

Projet de construction d'une école maternelle. — « Le maire expose qu'il serait utile de construire une école maternelle de 2 classes afin de libérer les locaux du groupe scolaire des filles consacrées à l'école enfantine, l'accroissement de la population allant amener la création de classes primaires.

» Il dit que la propriété Wolvert, située rue des Chatries, d'une contenance de 20 a 73 ca, étant à vendre, pourrait convenir pour cette implantation. Son prix de vente (6 millions) pourrait être réglé par les crédits de la loi Barangé qui sont bloqués depuis quelques années et s'élèvent à 7 millions environ. Le conseil municipal donne son accord de principe et charge son maire de poursuivre l'étude du projet. »

Le 18 juillet 1960. — Obsèques de M. Rigot, ancien conseiller municipal.

« M. le maire et une importante délégation du conseil municipal assistent aux obsèques de M. Rigot Louis, ancien conseiller municipal. Après avoir fait l'éloge du disparu, homme loyal, citoyen dévoué et conseiller municipal écouté, il présente sa profonde sympathie à la famille et les condoléances de toute la population. »

Le 19 novembre 1960. — Exposition de peinture.

« La nouvelle société « Les Artistes de notre région », créée à la diligence de M. Colas, organise une exposition de peinture sculpture, photographie et reliure d'art qui se trouve être une manifestation artistique de tout premier ordre en raison des très belles œuvres exposées. Au vernissage, M. le maire félicite les organisa-

teurs et les exposants et forme le vœu que cette heureuse initiative ait des lendemains. »

Le 25 février 1961. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif pour 1961, qui s'élève en recettes et en dépenses à 296 528 NF 78 centimes. »

Le 22 avril 1961. — Lotissement du chemin de l'Ormeteau devenu rue du Parc.

« M. le maire indique au conseil municipal que les dépenses totales d'achat de terrains et de frais de viabilité pour le lotissement du chemin de l'Ormeteau, se montant à 89 772 nouveaux francs 60, les lots seront vendus sur la base de 13 nouveaux francs 20 le m², ce qui confirme les prévisions établies il y a quelques années et il n'y a aucune incidence financière sur le budget communal. »

Démission d'un conseiller municipal. — « M. le maire informe l'assemblée du départ de Mennecy pour obligations professionnelles de M. Jean Chariéras, conseiller municipal. Il regrette de n'avoir plus à compter sur les avis pertinents de son collègue et fait remarquer que le nom de Chariéras, qui ne va plus apparaître sur les registres communaux, a figuré pendant un demi-siècle au bas des délibérations du conseil municipal, puisque son grand-père, M. Antoine Chariéras, était conseiller municipal depuis 1908, son père, M. Henri Chariéras, ayant assuré la relève en 1919, en ayant rempli les fonctions d'adjoint pendant de nombreuses années, et celui qui nous quitte lui ayant succédé en 1947, toujours réélu depuis. Il lui souhaite une grande réussite dans sa nouvelle situation. »

Achat d'un camion Lafly porteur d'échelle. — « Le conseil municipal autorise son maire à procéder à l'achat d'un camion Lafly, porteur d'une échelle de 18 mètres dont la vente aux enchères aura lieu le 16 mai. Ce matériel aurait deux utilisations : la première pour compléter l'équipement du service d'incendie, la seconde pour assurer le service d'entretien de l'éclairage public. La mise à prix est fixée à 1 500 nouveaux francs. »

(Le 20 mai, M. le maire, accompagné de M. Baulieu et du sous-lieutenant Dhont, s'est rendu acquéreur de ce matériel pour la somme de 2 000 nouveaux francs. M. Baulieu a ramené le camion le soir même à Mennecy et l'a garé provisoirement dans sa propriété.)

Achat de la propriété servant de caserne de gendarmerie. — « Sur la proposition de son maire, le conseil municipal approuve le projet d'acquisition de l'immeuble sis rue de la République qui abrite la caserne de gendarmerie, le propriétaire, M. Gambelle, de Fontenay-le-Vicomte, consentant à vendre sa propriété pour le prix de 35 000 nouveaux francs. »

Projet de surélévation de la mairie. — « M. le maire expose au conseil municipal les grandes lignes de son projet étudié avec M. Deneux de surélever la mairie d'un étage, afin de consacrer tout le rez-de-chaussée à l'aménagement de bureaux et de salles de commissions, le second étage devant recevoir le logement de la secrétaire. Le conseil donne son accord de principe. »

Le 26 juin 1961. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal décide d'attribuer le bénéfice du legs Calemard à Mlle Denize Colette à la majorité des membres présents. »

Le 26 juin 1961. — Projet d'assainissement de la commune par tranches.

« Le conseil municipal approuve le projet d'assainissement dont la première tranche concerne le bas de la rue du Général-Leclerc ; le coût est de 144 000 nouveaux francs, une subvention de 15 000 N.F. a été accordée pour la première partie de cette opération ; le conseil municipal demande que le complément de la subvention soit versé rapidement et prend une délibération à cet effet. »

Projet de construction d'immeubles route de Chevannes. — « Le maire informe l'assemblée d'une conversation qu'il a eue avec M. Henri Dézé, qui serait enclin à vendre à une société de construction, une superficie de 62 000 m² sur la route de Chevannes face à « La Garde ». Cette société envisagerait la construction de 200 à 250 logements en H.L.M. Il ouvre la discussion à ce sujet M. Robert estime que l'accroissement de la population dans un rythme aussi rapide risque d'apporter des troubles dans notre administration ; par contre MM. Truffaut, Legrand, Baulieu s'élèvent contre l'immobilisme dans lequel notre localité semble plongée, se faisant l'écho de propos tenus par des habitants tels que celui-ci : « Il n'y a qu'à Mennecy où on ne fait rien. » Le maire fait remarquer que, dans le plan d'aménagement de la Région

Parisienne qui lui a été communiqué, dans le secteur compris entre Corbeil et Etampes, deux communes sont mentionnées comme devant recevoir des programmes importants de construction : Mennechy et Ballancourt. Alors, qu'on le veuille ou non, Mennechy est appelé à s'accroître et les projets qui seront soumis à l'examen du conseil municipal devront être étudiés avec soin en s'entourant de toutes les garanties voulues, mais il ne peut s'agir de freiner l'expansion inéluctable de notre localité, qui nous rendra plus forts pour exiger notamment l'amélioration des relations ferroviaires avec Paris et les grands centres, sans compter la demande que nous devons faire du retour de la perception à Mennechy. Le maire tiendra le conseil au courant des développements de ce projet et l'assemblée en délibérera en connaissance de cause et en toute liberté. »

Le 14 juillet 1961. — Départ du directeur de l'école des garçons.

« M. le maire, entouré de son conseil municipal, reçoit en mairie M. Auguste Prot, directeur de l'école de garçons, qui est nommé dans le même poste à Blanc-Mesnil. M. le maire rend un particulier hommage à cet enseignant si apprécié de la population ; il le fait en ces termes : » L'écrivain Louis Bromfield dit dans son ouvrage :
 » “ Mrs Parkington ”, que “ l'éducation n'est pas le fait de l'école,
 » mais de quelque vertu qu'on porte en soi ”. Il est vrai, mais il
 » est non moins certain que l'influence d'un maître est déterminante
 » et, s'il dirige son rayonnement dans le sens du bien, dans le sens
 » du beau, dans le sens du devoir, l'enfant qui lui est confié ne
 » manque pas d'en être marqué pour toute son existence. Je n'en
 » veux pour preuve que ce que me disait il y a quelques jours, un
 » de mes concitoyens qui, se remémorant son enfance scolaire,
 » attribuait la réussite de sa situation et sa droite conduite à
 » l'empreinte profonde reçue de son instituteur.

» Comme elle est belle votre tâche, mon cher Directeur,
 » lorsque, comme vous la remplissez, elle est pratiquée en apostolat,
 » et combien vous devez avoir de satisfactions, lorsque la bonne
 » semence que vous jetez, rencontrant des sols favorables, vous
 » voyez dans les yeux de ceux qui la reçoivent la reconnaissance
 » qu'ils ont pour celui qui les éveille au savoir. »

» Puis il rappelle son activité et son dévouement à la cause sportive et termine en formant des vœux pour que son séjour dans la ville qui va l'accueillir soit fructueux et bénéfique à tous égards.

Il lui remet une coupe souvenir traduisant la gratitude des sportifs et du Club Sportif de Mennechy. »

Le 6 octobre 1961. — Prise de position du maire

« Le maire donne lecture d'un préambule conçu en ces termes :

» A la suite des observations qui m'ont été faites au cours de la
 » séance du 26 juin, je ne veux pas faire un plaidoyer « pro domo »,
 » mais je tiens à bien préciser ma position et mon actuel état
 » d'esprit. Mon rôle d'administrateur qui n'est d'ailleurs que le
 » reflet de vos décisions, doit être de veiller à l'harmonieux déve-
 » loppement de la localité et au bien-être de ses habitants, comme
 » un chef d'entreprise se doit de moderniser son établissement par
 » de judicieux investissements, en assurant de meilleures condi-
 » tions de travail et de vie à son personnel.

» J'ai toujours agi dans ce sens et vous avez souscrit à ma gestion.

» Bien sûr, nous avons eu à débattre de projets qui me sem-
 » blaient réalisables et qui, cependant, n'ont pas abouti, soit parce
 » que leur étude a fait ressortir que la dépense à engager se trouvait
 » plus importante que celle initialement prévue, soit parce que
 » certaines conceptions techniques s'étaient révélées inexactes ;
 » d'autres ont été différés afin de ne pas alourdir des budgets déjà
 » chargés.

» J'ai toujours tenu, et vous le savez bien, à n'engager des
 » dépenses que dans la mesure de nos moyens. Les budgets que
 » je vous ai présentés pendant 14 ans ont été approuvés à l'unani-
 » mité des conseillers municipaux en exercice, sauf en une seule
 » occasion et par un seul opposant. Nous pouvons avoir des opi-
 » nions différentes sur l'opportunité de tel ou tel projet et c'est
 » ce qui fait la qualité de nos réunions. Je me garderai toujours
 » de faire pression sur vos consciences et d'essayer de vous faire
 » entrer dans mes vues si elles ne vous semblent pas bonnes. C'est
 » vous dire si votre liberté de jugement est entière. »

» Le maire fait ensuite le point sur les projets en cours de réali-
 sation et sur ceux qui pourraient suivre :

» *Caserne de gendarmerie.* — L'autorisation préfectorale et
 l'arrêté d'utilité publique sont attendus, le financement de la cons-
 truction est assuré par l'emprunt et l'annuité de remboursement
 sera réglée en majeure partie par la location. Cet immeuble,
 s'ajoutant au patrimoine communal, donnera à l'expiration de notre
 dette, un revenu fort appréciable.

» *Construction de garages pour le matériel d'incendie.* — L'architecte communal est chargé de l'établissement d'un projet qui sera soumis à l'examen du conseil municipal.

» *Vestiaire-douches au stade.* — Le projet qui a déjà été soumis à l'approbation des services de l'Inspection à la Jeunesse et aux Sports bénéficie d'une subvention de 30 000 N.F. L'adjudication peut donc être faite et les travaux pourront commencer dès son résultat.

» *Création d'un nouveau cimetière et agrandissement du stade.* — Le maire informe le conseil municipal des pourparlers qu'il a eus avec MM. Dézé pour l'achat d'une parcelle de 1 ha 90 a 95 ca dans la plaine de Mennecy, afin, profitant du remembrement en cours, de placer 1 hectare en prolongement de l'actuel stade et le reste, route de Melun dans la partie la plus sableuse, pour la création d'un nouveau cimetière. Le prix de cession convenu est celui du terrain de culture soit 6 F 80 le m². Le conseil autorise cette opération très intéressante pour le budget communal.

» *Assainissement de la commune.* — Après la mise en place du collecteur partant de la rue de Bel-Air et se dirigeant vers le passage à niveau, il est envisagé la remontée de l'égout principal par les rues du Général-Pierre et de la Croix-Boissée jusqu'à un point qui sera déterminé par nos possibilités budgétaires.

» *Aménagement du sous-sol du groupe scolaire Ormeteau.* — Il est envisagé de le clore afin d'y faire, outre la chaufferie et les garages existants, une grande salle de réunions, de conférences, un foyer communal, etc.

» *Adduction d'eau.* — Un nouveau forage se révèle indispensable pour fournir à la cité future de 5 000 habitants, 2 000 m³ par jour. Des pourparlers sont engagés avec la S.N.C.F. pour l'acquisition d'un terrain en face le puits actuel, afin d'être à proximité de la station de pompage en service. La Société Lyonnaise des Eaux financera les travaux qui sont évalués à 350 000 N.F.

» *Construction d'immeubles.* — Les programmes qui nous sont soumis et ceux qui pourront l'être, ne devront être acceptés que s'ils respectent les conditions que nous prescrivons, savoir : que les immeubles ne dépasseront pas 4 étages, que le financement des dépenses d'accroissement des équipements existants : écoles, distribution d'eau potable, extension des différents services communaux et notamment les services de sécurité et d'enlèvement des ordures ménagères, devra être assuré par le versement que les socié-

tés de construction feront, d'une somme forfaitaire fixée après étude des charges qui nous seront imposées.

» Le maire expose ensuite les avantages d'une expansion raisonnée de la commune et termine en disant :

» Les craintes de nos honorables collègues ont pour tendance
 » de mettre dans le champ de leur lumière les aspects insolites des
 » projets en en supputant les plus mauvaises conséquences. Si
 » nous les suivions, ce pourrait engendrer le refus de toute initiative. Lorsqu'on s'entoure de toutes les garanties, il faut agir, car
 » c'est s'aider soi-même et c'est aider la société à laquelle on appartient, à moins que le sentiment d'égoïsme doive toujours inspirer
 » nos actions... ce que je me refuse à admettre. Il est vrai qu'on m'a
 » bien fait la réflexion suivante au cours de mes démarches pour
 » pallier la pénurie d'eau : " Je trouve que vous avez tort d'accepter
 » les nouvelles constructions collectives ou *individuelles*, ça pose
 » des problèmes et risque de nous troubler, nous les anciens
 » habitants qui avons choisi d'élire domicile dans un lieu calme.
 » Que nous importent vos soucis de loger ceux qui sollicitent des
 » habitations meilleures ou ceux qui désirant fonder des foyers
 » demandent des appartements pour les abriter ; ils n'ont qu'à
 » aller ailleurs, nous, nous tenons à profiter sans partage des avantages que nous avons obtenus, le reste nous est indifférent. "

» Voilà ce que j'ai entendu et qui m'a laissé pantois ! Je ne
 » pense pas que vous ayez cet état d'esprit. »

» La très grande majorité du conseil municipal assure son maire de son attachement à son autorité, et la séance est ensuite levée. »

Le 9 décembre 1961. — Prix de revient de certains services.

« M. le maire informe l'assemblée que le coût de l'enlèvement des ordures ménagères a été pour 1960 de 19 541,55 F et celui de l'entretien de l'éclairage public de 1 081 F.

Le 14 février 1962. — Achat de porcelaines de Mennecy.

« M. Robert fait part de son désir de voir un petit crédit ouvert au budget de chaque année pour permettre l'achat de porcelaines de Mennecy, en vue de constituer une collection qui serait placée dans une vitrine exposée dans la grande salle de la mairie. Le conseil municipal accepte cette suggestion.

Projet de construction d'immeubles rejeté. — « M. le maire informe l'assemblée que les promoteurs du projet de construction

d'immeubles route de Chevannes n'ont pas souscrit aux conditions qui leur étaient imposées, aussi demande-t-il au conseil municipal de rejeter le projet. Ce qu'il fait incontinent. »

Le 26 mars 1962. — Réparation de l'horloge de l'église.

« M. le maire dit au conseil municipal que la réparation de l'horloge de l'église devient urgente ; il présente à son examen 3 devis de travaux. Le conseil, après en avoir délibéré, retient la proposition des Etablissements Huchez, de Ferrières, qui se monte à 4 000 F et décide que la dépense sera imputée au chapitre " Entretien des bâtiments communaux ". »

Le 15 mai 1962. — Tension portée à 220 volts.

« Le maire informe l'assemblée que l'E.D.F. a inscrit dans son programme district parisien pour 1963 le changement de tension chez 880 abonnés dans la partie haute de la localité allant jusqu'à la ligne de chemin de fer. Le montant de cette opération est estimé à 264 000 F et le financement en serait le suivant : Ministère de l'Agriculture, 35 % ; Syndicat de Mennechy, 15 % ; Electricité de France, 50 % ; soit 39 600 F pour la commune de Mennechy.

» Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'opération. »

Vote du budget primitif. — « Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 333 855, 32 F. »

Le 18 juin 1962. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Bain Thérèse à l'unanimité des membres présents. »

Le 24 juin 1962. — Départ de Mme la Directrice de l'école des filles.

« Au cours de la distribution des prix, M. le maire fait part à l'assistance du départ de la commune de Mme Leroy, directrice de l'école des filles ; il lui exprime sa reconnaissance et ses regrets en ces termes :

» Au nom du conseil municipal et de la commune tout entière,
 » je veux dire à Mme Leroy, directrice, depuis 1940, de l'école
 » des filles, tout le regret que nous éprouvons de n'avoir plus à
 » compter sur ses qualités pédagogiques et sa haute conscience
 » professionnelle. Mme Leroy prend, en effet, après cette année
 » scolaire qui s'achève, une retraite qu'elle a bien acquise au cours

» de son long séjour dans notre commune. Les élèves qu'elle a
 » formées, dont certaines me touchent de très près, ont bénéficié
 » de l'excellence de l'instruction qu'elle leur a donnée et qui a
 » influencé favorablement leurs carrières et leur entrée dans la vie
 » active. »

» Puis il lui remet un cadeau souvenir en lui souhaitant une vie
 heureuse à Compiègne, près de son fils, où elle se retire. »

Remise de décorations. — « M. le maire est heureux d'informer
 la population qui se presse autour de lui que M. Marcel Besnier
 vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur au titre de
 l'Education Nationale, en raison des signalés services rendus à
 l'enseignement au cours de sa longue carrière, qu'il a terminée
 comme directeur d'une école de 13 classes à Villeneuve-le-Roi.
 M. Champon, un grand bienfaiteur de nos écoles, qui est un des
 membres distingués de la Chevalerie, lui remet sa belle décoration.

» M. le maire remet ensuite la médaille de la Famille française
 à Mme Bernard Colman, mère de six enfants qu'elle élève digne-
 ment et fille de notre sympathique sergent de la compagnie des
 sapeurs-pompiers, M. Georges Barbier. Il lui adresse ses vives
 félicitations. »

Le 18 septembre 1962. — Création du poste de gardien du stade.

« M. Robert suggérant qu'un emploi de gardien du stade soit
 créé, le maire approuve cette idée, mais aimerait que ce gardien
 soit logé dans le stade, afin que la surveillance soit pleinement
 efficace. Le conseil municipal décide la création de ce poste ainsi
 que la construction d'une petite maison dans la partie libre au sud
 du jeu de boules. » (Le coût de cette maison sera de 35 900 F.)

Chiffre de la population : à la suite du recensement, Mennecy
 compte 2 164 habitants.

Le 1^{er} octobre 1962. — Coût de la construction de la caserne
 de gendarmerie.

« M. le maire expose au conseil municipal que le projet de cons-
 truction de la caserne de gendarmerie en face du Parc de Villeroy,
 a été chiffré par l'architecte, M. Percillier, à 452 416 F. »

Le 7 décembre 1962. — Obsèques de M. Gérost, conseiller
 municipal.

« M. le maire et tous les membres du conseil municipal assistent

aux obsèques de leur collègue si regretté. M. le maire, très ému, lui dit adieu en ces termes :

» Il m'échoit aujourd'hui, en cette après-midi d'hiver, devant
 » cette mairie, le triste privilège d'exprimer le dernier adieu du
 » conseil municipal et des habitants de Mennecy à celui qui les a
 » représentés pendant plus de 27 années : André Gérost, conseiller
 » municipal, président de la Fanfare de Mennecy, ancien président
 » du Comité des Fêtes, administrateur de la Caisse d'Épargne,
 » officier de l'Instruction Publique...

» Ceux qui l'ont vu à l'œuvre comme animateur extraordinaire
 » des manifestations organisées au profit de nos prisonniers, comme
 » bienfaiteur de la cantine scolaire grâce à ses dons incessamment
 » renouvelés, comme vice-président de la Chambre syndicale de
 » sa profession, comme président du Comité des Fêtes, comme
 » président de la Fanfare, savent quels étaient son dynamisme,
 » son dévouement, et connaissent le zèle intelligent qu'il déployait
 » pour assurer à notre petite ville la prospérité et la bonne renom-
 » mée. Se donner à sa commune était pour lui chose naturelle ;
 » il voulait toujours notre cité en gaieté et les fêtes étaient une forme
 » d'action de son tempérament. Ces fêtes, il les désirait toujours
 » plus belles, et c'est grâce à son entregent si des manifestations
 » artistiques de haute qualité se sont déroulées dans notre ville.

» J'ai le devoir, au soir de cette vie inlassable, remplie à l'extrême
 » par une activité sans faiblesse, de proclamer qu'André Gérost a
 » toujours eu pour guide, dans tous ses actes, dans toutes ses paroles,
 » dans tous ses regards, cet amour profond des êtres et des choses
 » de la vie, cette volonté de participation fervente à l'activité d'un
 » pays auquel il était passionnément attaché...

» Cher André Gérost, notre conseil municipal, notre ville tout
 » entière sont en deuil. Les cloches sonnent votre départ, vous
 » allez traverser une dernière fois votre cité. Les fleurs que vous
 » aimiez tant vous entourent, elles ont pour mission de vous dire
 » combien nous vous aimions et combien nous vous regrettons ;
 » elles débiteront ce que nos pensées continueront dans votre
 » repos, celui promis aux hommes d'action, aux hommes de
 » devoir dont vous fûtes. Adieu. »

Le 30 mars 1963. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 367 503,51 F. »

Le 18 mai 1963. — Assainissement des rues.

« Le maire expose au conseil municipal que l'assainissement des rues du Général-Pierre, de la Croix-Boissée et du Puits-Massé est réalisé. Le conseil municipal, sur l'invitation de son président, décide de l'assainissement des rues de Bel-Air, Périchon dans sa partie haute, de la République. Le coût de la dépense s'élèvera à 115 000 F environ pour une longueur de 900 mètres. »

Réfection de la toiture de l'école des filles. — « Le conseil municipal décide de refaire entièrement la couverture en ardoises du groupe scolaire des filles et choisit l'entreprise Carette de Mennechy pour faire le travail. La dépense sera de 33 000 F.

Installation d'un taxiphone. — « Le conseil municipal demande à l'administration des P.T.T. l'installation d'un taxiphone sur le mur de l'immeuble des Postes, rue de la Sablière. Il est fait droit à cette demande. »

Le 9 septembre 1963. — Projet de construction de quatre immeubles aux Nouzets.

« Le conseil municipal, par dix voix contre une et une abstention, autorise son maire à donner l'avis favorable à la demande d'accord préalable au projet de construction de 4 immeubles de 3 étages par la Société Rivaud dans la propriété des Nouzets qui appartenait à M. Lachaud (64 appartements). Une indemnité de 2 000 F par appartement sera versée à la commune par le promoteur, au titre de la taxe de régularisation des valeurs foncières, pour couvrir les incidences financières des charges d'équipement résultant de l'apport de la population qui habitera ces nouveaux logements. »

Démission du garde champêtre-appariteur. — « M. le maire informe l'assemblée que M. Coustillères, garde champêtre-appariteur, lui a donné sa démission pour raisons personnelles et dit qu'il a pressenti M. Thomas pour lui succéder et qu'il a reçu son acceptation. Le conseil municipal approuve cette mutation. »

Le 26 septembre 1963. — Projet d'acquisition des banquettes de Villeroy.

« M. le maire informe le conseil municipal que M. Darblay consentirait à vendre à la commune les banquettes de terre situées à gauche de la route de Villeroy, dont la superficie est de 1 ha 7 a 19 ca, moyennant le prix de 15 F le m², ce qui ferait une dépense

de 160 785 F. Il y aurait lieu ensuite de canaliser le fossé à ciel ouvert qui forme le fond de ces banquettes, et le coût de cette opération s'élèverait à 70 000 F environ. Le conseil, se refusant à engager de pareilles dépenses, ne peut donner suite au projet d'acquisition de ces parcelles. »

Le 5 novembre 1963. — Projet de construction d'immeubles à « La Corbillasse ».

« Le maire entretient l'assemblée du projet de construction, au lieu-dit « la Corbillasse », d'immeubles collectifs de moyen standing pouvant recevoir 240 appartements destinés à la location, la Société Rivaud étant le promoteur de l'opération. Le conseil municipal autorise son maire à transmettre la demande d'accord préalable avec avis favorable par 11 voix contre 3. »

Le 15 février 1964. — Eventualité de raccorder notre réseau d'égouts, à celui de Corbeil-Essonnes.

« M. le maire informe l'assemblée que M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées Pennesot envisagerait de prolonger jusqu'à notre commune le gros collecteur qui est à Moulin-Galant et débute l'assainissement de Corbeil-Essonnes ; si l'expansion de Mennecy se réalise, il collecterait toutes les eaux usées, sans distinction, de notre localité. Le conseil municipal se réjouit de cette bonne nouvelle, ce serait évidemment une heureuse solution à nos actuels problèmes. »

Le 14 mars 1964. — Remise de la place de la gare à la commune.

« M. le maire informe le conseil municipal que la S.N.C.F. consent à remettre à la commune le terrain situé devant la gare appelé « Cour des Voyageurs », ainsi que les deux massifs d'arbres qui le bordent. Le conseil municipal accepte cette remise et charge son maire de signer la convention avec la S.N.C.F. Il décide d'assurer la réfection du sol de cette place qui est en bien mauvais état. »

Le 14 mai 1964. — Vote du budget primitif.

« Le conseil municipal vote le budget primitif, qui s'élève en recettes et en dépenses à 439 314,98 F. Le maire précise que les prévisions de dépenses se décomposent en 4 parties : 1^o les frais de personnel qui représentent un tiers ; 2^o les frais d'entretien du domaine communal, un tiers ; 3^o le service de la dette, un sixième ;

4^o les fournitures diverses et les frais de fonctionnement des services un sixième. »

Le 14 mai 1964. — Suppression de la taxe sur les chiens.

« Sur la proposition de M. Deneux, le conseil municipal décide de supprimer la taxe sur les chiens en raison de son faible rendement et des difficultés que sa perception provoque. »

Le 15 mai 1964. — Obsèques de M. Parant, conseiller municipal.

« M. le maire et les membres du conseil municipal assistent aux obsèques de M. Parant Alexandre. Le maire prononce une allocution dont voici quelques extraits : » Issu d'une modeste famille » dont les racines plongent dans le temps, il s'est formé seul, » acquérant par sa ténacité, sa volonté d'exprimer ses fortes » qualités, une situation qui ne fit que s'affermir au fil des années. » Son calme courage sut faire face pendant les 4 années de 1914-18. » Soldat de toutes les batailles, blessé, cité élogieusement, il revint » avec la croix de guerre et la médaille militaire, témoignant de sa » part glorieuse dans la défense de la Patrie.

» Elu, en 1947, conseiller municipal et toujours réélu depuis, » il apporta dans notre assemblée la sagesse de ses conseils et le » bon sens de ses conceptions. Membre de différentes commissions, » notamment de celle de l'aide sociale, il était toujours enclin à » laisser parler son cœur débordant de charité, il se souvenait » des rudes années de son enfance et désirait ardemment le soulagement des infortunes.

» Il aimait passionnément la musique. Non seulement il était » artiste, mais il avait aussi le souci de l'éducation musicale populaire, dispensant son enseignement aux jeunes, les encourageant, » voulant que, par le nombre de ses adhérents et la qualité de ses » exécutants, la Fanfare de Mennecy tienne son rang parmi les » meilleures phalanges de notre région. Et, lorsqu'il dut se résigner » à ne plus exercer ses talents de chef et d'instrumentiste, il se » consacra à la direction de la chorale paroissiale, où il rendit » d'éminents services. »

» Puis le maire adresse ses condoléances et celles de la population à la famille et dit le dernier adieu. »

Le 4 juin 1964. — Projet de création d'une voie.

« M. Gervaise, architecte urbaniste chargé par le conseil municipal du plan de détail de la commune, fait un exposé sur l'éventuelle

création d'une large voie reliant la gare à la route nationale 191, traversant les terrains que la Société Rivaud se propose d'acquérir, sur lesquels des constructions d'immeubles sont envisagées de chaque côté de la nouvelle rue. Le conseil délibère après cet exposé et prend la décision de création de la voie, dont le financement serait assuré par la Société Rivaud, par 9 voix contre 1.

Création d'un bulletin municipal. — « Sur la proposition de son maire, le conseil municipal décide la création d'un bulletin municipal paraissant annuellement et distribué gratuitement dans tous les foyers de la commune. »

Dates d'occupation des logements H.L.M. — « Le maire informe l'assemblée que l'occupation des logements H.L.M. de la résidence des Hautes-Chatries se fera en août pour le bâtiment C, en octobre pour le bâtiment B et en janvier 1965 pour le bâtiment A. »

Le 24 juin 1964. — Attribution du legs Calemard.

« Comme il n'y avait pas eu de candidature en 1963, le conseil municipal désigne à l'unanimité de ses membres présents deux bénéficiaires Mlles Bain Lydia et Le Franc Chantal. »

Projet de construction d'un groupe scolaire. — « M. le maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une réunion qui a rassemblé Mlle Pinet, inspectrice primaire, M. Gervaise, architecte urbaniste, Mlle d'Herbez de la Tour, architecte, M. et Mme Jacquet, directeur et directrice des écoles de garçons et de filles de Mennecy, et lui-même, il a été suggéré, en raison de l'expansion de Mennecy, de construire 2 classes supplémentaires dans le groupe Ormeteau et d'édifier à l'est des eaux de la Vanne, un groupe scolaire primaire mixte de 10 ou 12 classes, sur une parcelle appartenant à Mme Girard, qui veut bien céder son terrain. Le conseil municipal désire connaître l'incidence financière des projets dont la connaissance déterminera son option. »

Le 3 août 1964. — Doublement du collecteur d'évacuation des eaux d'assainissement.

« Le conseil municipal décide d'établir un second collecteur d'évacuation des eaux d'assainissement à travers la propriété Enfissi, qui avait déjà la servitude d'un égout à ciel ouvert. M. Enfissi autorise volontiers cette opération. »

Continuation des travaux d'assainissement. — « Le conseil

municipal décide l'assainissement d'une nouvelle série de rues : celles de la Sablière, de Bel-Air et de l'Ormeteau. La dépense s'élèvera, en y comprenant le collecteur traversant la propriété Enfissi, à 320 000 F. »

Enlèvement des ordures ménagères. — « Le conseil municipal décide de confier à M. Saunier, de Grigny, le service d'enlèvement des ordures ménagères pour le prix annuel de 27 000 F. »

Le 24 août 1964. — Achat d'un fourgon-pompe-tonne Berliet pour le service de sécurité.

« Le conseil municipal vote l'acquisition d'un fourgon-pompe-tonne Berliet pour renforcer le matériel de lutte contre l'incendie. Son coût est de 74 250 francs et le financement est assuré dans le cadre de l'utilisation du produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières. »

Projet de construction d'une tribune au stade. — « Le maire propose au conseil municipal la construction d'une tribune couverte au stade, il soumet un devis des Etablissements Samia, qui s'élève pour une tribune de 220 places à 20 022,80 F, le règlement étant accepté sur deux exercices. Le conseil approuve le projet. »

Le 4 novembre 1964. — Choix du prototype du nouveau groupe scolaire.

« Le conseil municipal fixe son choix sur le prototype du groupe scolaire de 12 classes primaires et 4 maternelles, dont les architectes sont MM. Jouven et Delaporte, et charge son maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'Inspection Académique et du Conseil Général afin que le projet puisse aboutir rapidement. Le coût de ce groupe scolaire peut être évalué à 1 059 250 F et les travaux supplémentaires peuvent se chiffrer à 212 000 F. »

Le 25 novembre 1964. — Projet de construction d'immeubles de part et d'autre de la nouvelle voie.

« Le conseil municipal charge son maire de transmettre avec avis favorable la demande d'accord préalable formulée par la Société Rivaud pour la construction de 170 appartements sur les terrains situés entre la rue Canoville et la rue Jean-Jaurès, qui seront dénommés « Domaine du Bel-Air ». Le conseil fixe à 1 500 francs par logement la taxe de régularisation des valeurs

foncières en raison de ce que le promoteur cède gratuitement le terrain pour construire la nouvelle voie à ses frais. »

Le 1^{er} janvier 1965. — Vœux et décision du maire.

« Après avoir présenté ses vœux aux membres du conseil municipal, aux notabilités, aux représentants des activités de la commune et au personnel communal, le maire fait part à l'assistance de sa décision de ne pas solliciter aux élections du 14 mars, le renouvellement de son mandat, en raison de sa santé et désirant se consacrer davantage à son foyer et à ses activités commerciales. »

Le 26 mars 1965. — Résultats financiers.

« Les programmes de construction d'immeubles réalisés ou en cours de réalisation ont permis de recevoir des indemnités au titre des « taxes de régularisation des valeurs foncières » dont le détail est le suivant : pour les 64 logements destinés à la propriété aux « Nouzets », 112 000 F ; pour les 240 logements destinés à la location à « la Corbillasse », 480 000 F ; pour les 170 logements destinés à la propriété (pour 80), et à la location (pour 90), au « Domaine de Bel-Air », 255 000 F, soit 847 000 F.

» Ces indemnités ont servi à financer :

1^o Les travaux d'assainissement de la rue de l'Ormeteau et l'établissement d'un collecteur de 80 cm dans la propriété de M. Enfissi pour doubler la canalisation allant à l'Essonne, qui était insuffisante, 80 000 F ;

2^o L'achat du fourgon-pompe-tonne de 3 000 litres Berliet, 75 000 F ;

3^o L'acquisition de deux classes préfabriquées qui sont implantées dans la cour du groupe scolaire Ormeteau, leur aménagement en mobilier, chauffage et agrandissement de la cour, 60 000 F ;

4^o Une provision pour l'achat de l'immeuble Celeyret destiné à être transformé en salle de réunions de sociétés et salle des fêtes, 120 000 F (ce projet n'a pas abouti) ;

5^o Une prévision de financement de la partie non subventionnable du groupe scolaire de 13 classes à la Jeannotte, dont le projet est à l'étude, 300 000 F ;
soit un total de 635 000 F.

» Il restera un montant disponible de plus de 200 000 F, qui devra être affecté au développement des équipements. »

Le 26 mars 1965. — Projet de construction d'un gymnase.

« Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son maire qui relate une conversation qu'il a eue avec l'Inspecteur régional à la Jeunesse et aux Sports, décide, dans le cadre de la loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif 1966-70, le principe de la construction d'un gymnase de 600 m² et d'une maison de jeunes et de la culture. »